

Newsletter 2008/05 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 27 mai 2008

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter de mai dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Classification de Nice; intitulés des classes**
- 02 **Transition vers la publication électronique prévue au 1^{er} juillet 2008**
- 03 **EURO08 - Restrictions d'accès à l'Institut**
- 04 **Nouvelle cheffe de la section opposition**
- 05 **Séminaire "Développements récents en droit des marques"**

01 **Classification de Nice; intitulés des classes**

En cas de dépôt électronique, <https://e-trademark.ige.ch/important?lang=FR>, les intitulés de classe peuvent être repris facilement dans la liste des produits et services. En raison des problèmes pratiques qu'engendre cette facilité, l'Institut a décidé de changer certains intitulés de classe en ne proposant ainsi plus systématiquement la formulation standard de la classification de Nice. Ce changement prendra effet le 1^{er} juin 2008 et concernera les cas suivants:

De manière générale, les expressions composées seront reformulées. Exemple : "préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser" deviendra "préparations pour nettoyer, préparations pour polir, préparations pour dégraisser et préparations pour abraser".

Classe 9:

Le terme "logiciel", qui n'est pas mentionné dans l'intitulé, sera désormais ajouté à la liste standard de la classe 9.

Classe 45:

L'expression " services personnels et sociaux rendus par des tiers destinés à satisfaire les besoins des individus" est considérée par l'Institut comme trop imprécise pour être classée et fait toujours l'objet d'une notification. Elle sera donc supprimée de l'intitulé de la classe 45. La nouvelle classe 45 proposée pour le dépôt électronique sera "Services juridiques; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; agences de détectives; garde d'enfants à domicile (Baby sitting); accompagnement en société (personnes de compagnie), médiation; agences matrimoniales, clubs de rencontres; établissement d'horoscopes; pompes funèbres, crémation, organisation de réunions religieuses; location de vêtements."

Pour plus d'information concernant la signification des intitulés de classe, voir la Newsletter [02/2007](#).

02 **Transition vers la publication électronique prévue au 1^{er} juillet 2008**

Comme indiqué dans notre newsletter de janvier 2008, le passage de la publication papier (FOSC) à la publication électronique conduit pour des raisons techniques à une interruption des enregistrements et modifications de marques pendant la dernière semaine de juin (semaine 26). Si l'enregistrement de la demande suisse doit intervenir au plus tard dans cette période

pour permettre à une demande internationale de bénéficier d'une priorité selon la Convention de l'Union de Paris (CUP), l'Institut prendra contact en temps utile avec le déposant. A cette occasion, nous vous rappelons l'intérêt de déposer rapidement une demande d'enregistrement international (idéalement au moment de la demande suisse et au plus tard 4 mois après le dépôt prioritaire) afin de pouvoir bénéficier d'une éventuelle priorité (voir à ce propos notre [Newsletter 02/2005](#)).

03 EURO08 - Restrictions d'accès à l'Institut

Le football est roi!

A l'occasion de l'EURO08, Berne accueillera trois matchs de groupe les 9, 13 et 17 juin 2008. Ces jours-là, les quartiers à proximité du "Stade de Suisse" seront difficilement accessibles. L'Institut est également concerné par ces restrictions de la circulation. L'accès motorisé ne sera possible qu'à condition d'avoir une autorisation. L'accès par train, tram, bus, vélo ou à pied est autorisé; il faut toutefois s'attendre à des perturbations et à des retards. Nous vous déconseillons de vous rendre à l'Institut aux dates précitées (informations complémentaires en allemand: [www.euro08-bern.ch/ upload/content/Zufahrtsregelung_Nordquartier.pdf](http://www.euro08-bern.ch/upload/content/Zufahrtsregelung_Nordquartier.pdf), 1.6 MB). Nous vous remercions de votre compréhension.

04 Nouvelle cheffe de la section opposition

Regina Scartazzini Ditsch, juriste dans la procédure d'opposition, a repris depuis le 1er avril 2008 la conduite de la section des oppositions. Son remplacement est assuré par Roland Hutmacher, également juriste dans la procédure d'opposition.

05 Séminaire "Développements récents en droit des marques"

Le délai d'inscription pour le séminaire "Développements récents en droit des marques" du 5 juin 2008 à Genève court jusqu'au 30 mai. Vous trouvez le programme sous: <http://www.ige.ch/training/>.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques

* * *

Pour vous abonner ou vous désabonner
<https://www.ige.ch/f/marke/m201.shtm>